

## LE FONDS NIVERNAIS D'AIDE À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (FNAME)

Les situations de mal logement, préoccupantes pour la santé, la sécurité, le budget et la dignité des occupants constituent un enjeu majeur de la politique départementale en faveur de l'amélioration de l'habitat.

La Nièvre fait partie des départements de France métropolitaine où le nombre de logements qualifiés de passoires thermiques est le plus important.

Ces situations dégradées qui concernent l'isolation, le mode de chauffage, la source d'énergie consommée, ont pour effet d'engendrer des factures élevées, des coupures, des comportements de privation ou encore l'utilisation de moyens alternatifs peu recommandés.

Depuis 2013, le Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME), dédié à la lutte contre la précarité énergétique est destiné à apporter une première réponse aux situations de précarité repérées et à compléter, au vu des situations rencontrées, la palette des différents soutiens financiers existants.

Le dispositif associe un accompagnement des ménages et une aide financière en cas de travaux d'amélioration énergétique du logement.

Le dispositif prend la forme d'une visite diagnostic de la situation, de conseils, d'un kit d'économie d'énergie installé dans le logement, d'une subvention à l'achat de matériaux ou à la réalisation de travaux, d'un suivi mensuel de consommation.

L'Agence locale de l'énergie et du climat de la Nièvre (ALEC) et le SIEEEN mettent chacun à disposition un thermicien pour l'accompagnement technique des ménages .

Pour les travaux, la subvention est établie sur la base de préconisations du thermicien qui réalise le diagnostic et est décidée par la commission d'orientation et de suivi qui examine chaque dossier.

Le Département et le SIEEEN abondent annuellement et respectivement ce fonds à hauteur de 40 000,00 € soit un montant total de 80 000,00 €. Par ailleurs, le FNAME est un fonds qui implique des participations financières volontaires de collectivités qui s'engagent dans le domaine de l'habitat ou de l'énergie. 11 des 13 EPCI implantées dans la Nièvre participent.

Une centaine de ménages sont accompagnés chaque année. Une trentaine de dossiers aboutissent à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique. La subvention attribuée complète les autres subventions obtenues afin de diminuer le reste à charge sur les travaux.